

## Mauna Kea Technologies informe ses actionnaires des modalités de vote et de participation à son assemblée générale mixte du 2 juillet 2020

Paris, 27 mai 2020 – 18h00 CEST – Mauna Kea Technologies (Euronext : MKEA) inventeur du Cellvizio®, la plateforme multidisciplinaire d'endomicroscopie laser confocale par minisonde et par aiguille (p/nCLE), informe ses actionnaires que, dans le contexte de l'épidémie de coronavirus et de lutte contre sa propagation, et conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant notamment adaptation des règles de délibération des assemblées générales prise par le Gouvernement français en vertu de l'habilitation qui lui a été conférée par la Loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19, le Conseil d'administration a décidé que l'assemblée générale mixte de la société se tiendra à « huis clos », hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer, le 2 juillet 2020 à 14 heures (heure de Paris) au siège social de la société situé 9 rue d'Enghien à Paris (75010) (l' « **Assemblée Générale** »).

Un avis de réunion valant convocation publié le 27 mai 2020 au Bulletin d'annonces légales obligatoires (« **BALO** ») contient l'ordre du jour, le texte des projets de résolutions, ainsi que les modalités de participation et de vote à l'Assemblée Générale. Cet avis ainsi que tous les renseignements utiles à l'Assemblée Générale seront disponibles sur la page dédiée du site internet de la société à l'adresse suivante : <https://www.maunakeatech.com/fr/investisseurs/assemblee-generale>

### Modalités de vote à distance disponibles

L'Assemblée Générale devant se tenir à huis clos, la société invite ainsi ses actionnaires à retourner le formulaire de vote complété d'un pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou d'un vote par correspondance.

- **L'actionnaire au nominatif** reçoit directement le formulaire unique de vote ou de procuration joint à l'avis de convocation, qu'il doit compléter, signer et renvoyer à Société Générale dans les délais légaux.
- **L'actionnaire au porteur** devra demander un formulaire unique de vote ou de procuration à son établissement teneur de compte ou le télécharger sur le site Internet de la société, rubrique Assemblée générale 2020, à compter de la date de convocation de l'Assemblée Générale. Le formulaire de vote devra être accompagné d'une attestation de participation délivré par l'intermédiaire financier et renvoyé par celui-ci à Société Générale, et ce au plus tard six jours calendaires avant la date de l'assemblée, soit le 26 juin 2020.

Enfin, toute la documentation relative à l'Assemblée Générale ainsi que le formulaire de vote sont accessibles sur le site Internet de la société : <https://www.maunakeatech.com/fr/investisseurs/assemblee-generale>.

Aucune carte d'admission ne pourra être adressée aux actionnaires qui en feraient néanmoins la demande.

### Droit de communication des actionnaires

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués aux actionnaires seront tenus à leur disposition à compter des délais applicables au siège social de la société et pourront leur être transmis sur simple demande adressée à [ag@maunakeatech.com](mailto:ag@maunakeatech.com), sous réserve que l'actionnaire indique dans sa demande l'adresse électronique à laquelle elle peut être faite.

Par ailleurs, tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du code de commerce pourront être consultés sur le site de la société [www.maunakeatech.com](http://www.maunakeatech.com) à compter du vingt-et-unième jour précédant l'assemblée, soit à compter du 11 juin 2020.

### Questions en Assemblée Générale

Pour rappel, dans le cadre de cette Assemblée Générale, il ne sera pas possible de poser des questions en direct, ni de déposer des projets d'amendements et des projets de résolutions nouvelles.

Les actionnaires peuvent néanmoins transmettre leurs questions par voie électronique, accompagnées d'une attestation d'inscription en compte, au plus tard le mercredi 26 juin 2020 à l'adresse : [investors@maunakeatech.com](mailto:investors@maunakeatech.com) ou par lettre recommandée avec avis de réception, adressée au Président du Conseil d'administration au siège social de la Société, au 9 rue d'Enghien, 75010 Paris.

Dans la mesure du possible, compte tenu des circonstances exceptionnelles, la société fera ses meilleurs efforts pour répondre aux questions reçues par courriel jusqu'à l'avant-veille de l'assemblée générale (soit le 30 juin 2020).

### Communication électronique privilégiée

Dans le contexte sanitaire actuel, les actionnaires sont encouragés à privilégier le mode de communication par voie de télécommunication électronique.

Les modalités de tenue de l'Assemblée Générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. Les actionnaires sont donc invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale sur le site internet de la société.

### À propos de Mauna Kea Technologies

Mauna Kea Technologies est une entreprise mondiale de dispositifs médicaux dont la mission est d'éliminer les incertitudes liées aux diagnostics et aux traitements grâce à une visualisation directe des tissus au niveau cellulaire. Le produit phare de la Société, le Cellvizio, a reçu des accords de commercialisation pour une large gamme d'applications dans plus de 40 pays dont les États-Unis, l'Europe, le Japon, la Chine. Pour plus d'informations sur Mauna Kea Technologies, visitez [www.maunakeatech.fr](http://www.maunakeatech.fr)

#### United States

Mike Piccinino, CFA  
Westwicke, an ICR Company  
443-213-0500

#### France and Europe

NewCap – Communication financière  
Thomas Grojean  
+33 (0)1 44 71 94 94  
[maunakea@newcap.eu](mailto:maunakea@newcap.eu)

### Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Mauna Kea Technologies et à ses activités. Mauna Kea Technologies estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le document d'enregistrement universel de Mauna Kea Technologies enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 17 décembre 2019 sous le numéro D.19-1013 et disponible sur le site internet de la Société ([www.maunakeatech.fr](http://www.maunakeatech.fr)), ainsi qu'à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Mauna Kea Technologies est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Mauna Kea Technologies ou que Mauna Kea Technologies ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Mauna Kea Technologies diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions de Mauna Kea Technologies dans un quelconque pays.